



## LES ASSURANCES INCONNUES

**N**OUS avons au Canada des compagnies, les unes puissantes et riches, les autres plus modestes, qui font l'assurance sur la vie; nous en avons d'autres qui assurent nos propriétés contre l'incendie, nos navires et leurs cargaisons contre les risques de la navigation. Nous avons aussi des assurances contre les accidents; des assurances contre le bris des glaces et même des assurances contre les voleurs.

Il existe en Europe plusieurs autres formes d'assurances qui ne sont pas représentées ici; il sera peut-être intéressant pour nos lecteurs d'en connaître quelques-unes, qui pourraient trouver ici un champ à exploiter.

Prenons d'abord les assurances qui intéressent l'agriculture. Dans notre dernier numéro, nous avons mentionné deux genres d'assurances agricoles qui n'ont pas de représentation ici: l'assurance contre la grêle et la gelée, et l'assurance contre les maladies des animaux.

Les phénomènes atmosphériques, tels que la grêle et la gelée, ont une périodicité beaucoup plus marquée que certains risques beaucoup mieux pourvus d'assurance, comme l'incendie, par exemple. En prenant une période d'années assez longue et en relevant, dans les rapports météorologiques, l'occurrence de ces phénomènes, on est parvenu à établir une moyenne suffisamment exacte pour établir les calculs sur lesquels peut se baser une assurance sérieuse. Aussi l'assurance contre la grêle est-elle exploitée en France par plusieurs compagnies qui font de bonnes affaires, tout en rendant à l'agriculture des services signalés.

Dans notre pays, la grêle est peu fréquente pendant la saison où notre agriculture peut en souffrir. Sa plus grande fréquence est en hiver, et alors elle ne peut produire aucun dommage. Lorsqu'elle se produit en été, elle est toujours restreinte dans des limites étroites et ne cause que des dommages locaux. Une assurance contre la grêle seule n'aurait donc que peu de chances de réussir.

Mais l'assurance contre la gelée aurait chez nous un vaste champ à exploiter. Depuis les provinces maritimes jusque dans la Colombie-Anglaise, il n'est pas de récolte au Canada qui ne soit exposée chaque année à des dommages considérables de ce chef, et il n'est pas d'année que la gelée ne détruise une partie d'une certaine récolte dans la plupart de nos provinces. Toutefois, pour l'établissement ici d'une assurance contre la gelée, il faudrait être en possession d'observations météorologiques spéciales au pays, d'une durée suffisante pour pouvoir établir une moyenne et nous ne sachions pas que l'on puisse trouver ces observations, faites à ce point de vue, dans aucun de nos départements publics.

L'assurance contre la maladie des bestiaux indemnise

les propriétaires d'animaux de ferme: bœufs, vaches, moutons, chevaux, etc., en cas de décès par maladie ou accident. Voilà une branche d'assurance qu'une compagnie d'assurance agricole pourrait exploiter avec fruit au Canada; car, malgré l'absence constatée officiellement de toute maladie infectieuse dans notre troupeau canadien, il arrive, plus souvent qu'on ne l'aimerait, qu'un cultivateur perde du bétail, des moutons, un cheval, d'une maladie qui, pour n'être pas épidémique, n'en cause pas moins des dommages très sensibles dans l'étable où elle s'abat. Rien ne garantit aujourd'hui nos cultivateurs contre ces accidents; la seule assurance qui couvre leurs animaux, nous parlons des cultivateurs les plus prévoyants, c'est celle qui couvre le risque d'incendie. Or, le cultivateur perd beaucoup plus d'animaux par maladie ou par accident que par l'incendie.

On trouverait facilement dans les rapports des compagnies françaises les données nécessaires pour calculer les primes d'une assurance de ce genre, dont le besoin se fait vivement sentir.

En dehors de ces assurances d'un intérêt général, il y en a qui s'adressent à des intérêts ou à des cas particuliers.

L'assurance des loyers, garantit les propriétaires contre la perte de leurs loyers, soit par non paiement du locataire, soit par vacance du logement. Une compagnie de ce genre fonctionne avec succès à Glasgow.

L'assurance financière garantit aux porteurs d'actions et d'obligations des dividendes réguliers. En cas de remboursement, de conversion, de réduction d'intérêt, elle se charge de procurer des placements aussi avantageux au point de vue des revenus. Ce genre d'assurance aurait peu à faire au Canada, du moins chez nos concitoyens, qui préfèrent les placements en immeubles aux valeurs mobilières même les plus solides. Elle eût été, cependant, d'une source de grande consolation pour les actionnaires de la Banque du Peuple.

Dans les pays où est établie la *conscription*, ou tirage au sort pour désigner ceux des citoyens âgés de 20 à 21 ans qui doivent former partie de l'armée, on trouve l'assurance contre le service militaire qui, en cas de mauvais numéro, se charge de trouver un remplaçant, moyennant finances.

Il y a encore l'assurance du mariage, espèce de tontine où l'on entre en bas âge, et où l'on s'assure, moyennant paiement de tant par année, une dot proportionnée au montant de la prime, payable le jour du mariage. Il y a, au Canada, un champ fertile à exploiter pour cette assurance, car il n'est pas d'usage ici, comme en Europe, que le père se saigne pour doter sa fille en se mariant.

L'assurance contre le service militaire et l'assurance pour le mariage, sont constituées en tontines, c'est-à-dire que si les assurés décèdent avant le tirage au sort ou avant le mariage, les primes payées pour leur compte restent à l'assurance.

Peut-être quelques-uns de nos concitoyens entrepreneurs trouveront-ils dans la nomenclature incomplète qui précède l'idée d'une fondation fructueuse et pour eux et pour le public.